



Règlement intérieur

- La participation aux sorties du club est liée à l'adhésion et donc aux diverses formalités: cotisation, certificat médical à jour, acceptation des statuts du club.
- Pendant les sorties les groupes sont sous l'autorité et la responsabilité directe des encadrants. Ces derniers ont seul pouvoir, lors du déroulement de la séance, du choix des différents paramètres : itinéraire, allure, limitation dans le temps voire annulation. Les membres passant outre la (les) décision(s) prise(s), dégagent le club et les encadrants de leurs responsabilités et peuvent être exclus de la séance.
- Les participants sont tenus de rester dans leur groupe de départ jusqu'au retour. A aucun moment ils ne peuvent le quitter sauf autorisation des encadrants présents. Dans le cas contraire la responsabilité du club et des encadrants est dérogée.
- Les participants alertent immédiatement les encadrants en cas de malaise ou de gêne, ou de douleur inhabituelle.
- Les parcours de nuit présentant des difficultés supplémentaires, le club exige la possession et l'utilisation de lampes frontales. Plus généralement, tout incident lié à un équipement personnel non adapté à la pratique de la marche nordique dégage la responsabilité du club.

Engagement du participant :

- Je respecte l'horaire de départ des séances de marche.
- J'adopte pendant la marche une attitude responsable et sécuritaire vis-à-vis de moi-même et du groupe.
- Je fais preuve d'esprit de groupe et je me dois d'être compréhensif vis-à-vis des autres membres.
- J'accepte les conseils amicaux des encadrants concernant la pratique de la gestuelle particulière de la marche nordique.

Février 2022